

REUNION CE DU SUD-EST

22/01/2016

- *PV du CE de Novembre et de Décembre 2015 approuvés.*
- *Information sur les modalités de réalisation de la **JSO** : **tous les salariés** entrés avant le 30 juin ou présents au moins 1mois continu au 30 septembre **sont redevables** de la **Journée de Solidarité** (loi du 30/06/2004). Le choix du salarié doit être fait avant le 30 Juin et la JSO effectuée avant le 30 Septembre. Un imprimé sera remis à chaque salarié pour qu'il stipule ses souhaits, un double sera mis dans le dossier du salarié. Cette journée doit être positionnée avant le 30 juin sur GTA..En cas d'application des heures en magasin, celle-ci devront impérativement être effectuées avant le 30 septembre (sur une période d'une à deux semaines consécutives maximum pour les temps pleins), les règles sont les mêmes que l' an passé.*
- *Information sur le projet de mise en place de **Contact RH** : le but est de regrouper toutes les données du personnel afin de simplifier les taches administratives et de PAIE (outil sécurisé,formations prévues) en test actuellement, déploiement en avril.*
- *Information sur le projet de dématérialisation du Registre Unique du Personnel : le RUP restera à la disposition des IRP et de l'Inspecteur du Travail sous format PDF imprimable.*
- *Congés payés 2016 : Semaines Interdites : S12-21-22-47-48-51-52. A rajouter pour le siège Semaines 39,40, 41,42 (élections). Pour rappel,la 4ème semaine peut être posée jusqu'en Décembre (restant à prendre du 1er Janvier au 31 Mai 2017, 10 jours).*

➤ *Un règlement intérieur pour les membres du CE (mise en conformité de la nouvelle réglementation) est en projet.*

➤ *Œuvres Sociales : -10 000€ par région sont alloués par le CE pour organiser une activité,*

SUSPENSION DE SEANCE A LA DEMANDE DE M CHACHUAT SUITE AUX HURLEMENTS ET MENACES PROFERES PAR UN ELU CGT.

-la sortie du 1er Mai est envisagée le 8 Mai.

➤ *Information du Président :*

-Une enquête destinée aux salariés Handicapés va etre faite par la Mission Handicap sous forme de questionnaire à partir de mi février.

-Les magasins considérés comme saisonniers sont Nice Montboron, Villevieille, Trets, Antibes, Mèze, Saint Ambroix , Cannes La Bocca, Mougins Refuge, Le Tignet, Mougins Tournamy.

Laurence Faglin, RS CE

Vos délégués CFDT

UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE